

QUARTIER T
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 2 500 euros
Siège social : 8 Square des Églantiers le Puy Saint-Bonnet 49300 CHOLET
938 744 513 RCS ANGERS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU _____**

Monsieur Victor TIGNON,
Demeurant 2 rue Mademoiselle 78000 VERSAILLES,

Propriétaire de la totalité des 250 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société QUARTIER T,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- **Transfert du siège social,**
- **Modification corrélative des statuts,**
- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 8 Square des Églantiers le Puy Saint-Bonnet 49300 CHOLET au 2 rue Mademoiselle 78000 VERSAILLES et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

"ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

*Le siège social est fixé : **2 rue Mademoiselle 78000 VERSAILLES**"*

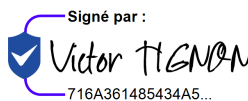
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Victor TIGNON
Associé Unique

Signé par :

716A361485434A5...

Ce document est signé en la forme électronique après accord de l'associé(e) unique via la plate-forme DocuSign® pour matérialiser les décisions prises par ce dernier (cette dernière) à la date susvisée conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.